



Conseil communal Penthelaz

Penthelaz, le 9 décembre 2019

Procès-verbal N° XV

Séance du 9 décembre 2019

Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente
Madame Christiane Chevalier, scrutatrice, M. Daniel Blanc, scrutateur
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la salle du Verger

* * *

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, au Syndic M. Freiburghaus, aux municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à la presse ainsi qu'au public.

Opérations préliminaires

a) la parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents 41 ; excusés 8, le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 septembre 2019. La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

✓ M. Pierre-André Ischi demande une rectification à la page 3, la commune a encaissé CHF 358'600 pour les subsides de la route de Daillens secteur du haut du village et non la route de Lausanne.

Le PV, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Il n'y a pas de courrier.

d) Communications de la Municipalité

M. Piéric Freiburghaus

La Commune de Penthelaz est confrontée à des difficultés. Dès que celles-ci furent identifiées, fin septembre 2019, la Municipalité en a informé la Préfecture, autorité de surveillance. M. le Préfet Pascal Dessauges est dès lors régulièrement tenu au courant de l'évolution de la situation.

La Municipalité travaille à la recherche de solutions pérennes à ces difficultés. Des compléments d'informations seront communiqués à la commission de gestion lors de son travail de rapport sur la gestion de l'exercice 2019.

En raison du devoir de confidentialité, il ne sera pas donné d'autre information.

1. Démarche participative

La restitution de l'ensemble de la démarche, incluant les 3 demi-journées d'ateliers et les orientations prises par la Municipalité, a fait l'objet d'une séance le samedi 16 novembre matin au Verger. Plus de 80 personnes étaient présentes.

L'image directrice présentée tient tout autant du réalisme que de l'ambition. Une bonne maîtrise du foncier, mais aussi les contacts déjà pris avec des propriétaires laissent envisager une possibilité de réalisation dans un moyen terme.

En effet, la réalisation de 4 classes provisoires sur la parcelle n° 127, route de la Gare 38, et la libération de cette même parcelle à l'horizon 2024, font que les travaux de mise en valeur et de revalorisation du centre ne pourront être entrepris qu'au-delà de cette échéance.

Aussi, une analyse financière de l'ensemble des opérations, constructions, travaux routiers, aménagements paysagers, etc., a débuté. Elle est conduite par le bureau CBRE, ex. i-consulting.

L'image directrice, complétée par quelques éléments, sera présentée pour validation au Conseil communal début 2020. Comme ce l'est pour un plan directeur, ce document n'aura pas de valeur contraignante, mais constituera un document de référence et devra être intégré dans la révision du Plan général d'affectation. Un préavis de demande de crédit complémentaire pour la poursuite du PGA sera d'ailleurs présenté pour la séance du Conseil communal de mars 2020.

2. Plan d'affectation collège du Cheminet

Lors de sa séance du 15 mai 2019, votre conseil a adopté les conclusions du préavis municipal n° 2019-32 « Demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan d'affectation valant permis de construire sur les parcelles n° 109 et 688 à Le Cheminet ».

L'évolution du programme complétant celui des 8 nouvelles classes initialement prévues, et de ce fait l'implantation d'une partie du programme sur la parcelle n° 121, aujourd'hui occupée par le centre communal du Verger et la place Madeleine-Chamot-Berthod, a conduit les autorités à modifier la procédure en une procédure de planification classique, soit celle d'un Plan d'affectation uniquement. Le périmètre du plan d'affectation comprend dès lors les parcelles n° 109, 688, 121 et partiellement le domaine public (DP) 1021, partie inférieure du Cheminet. Là où les demandes de permis de construire seront faites dans une procédure distincte. En effet, le Service du développement territorial demandait que le projet de bâtiment soit avancé tel qu'il doit l'être pour la demande de permis de construire, ceci déjà pour la phase d'examen préalable du PA. Cela aurait généré des coûts et des risques importants pour le constructeur.

3. Gare de Cossonay – Penthaz – mise en conformité Land de l'accès aux trains

La Municipalité a pris connaissance avec intérêt du dossier soumis à l'enquête publique du 6 novembre au 5 décembre 2019. Elle est intervenue dans cette procédure, non pas en tant qu'opposante, mais dans une posture constructive, en émettant des remarques et recommandations devant en autres :

- Intégrer une possible prolongation vers l'est du nouveau passage inférieur voyageur. Dite prolongation devant permettre, par la création d'un nouveau cheminement PMR (personne à mobilité réduite), reliant le DP 1040, Route de la Gare de Penthaz, un accès aisé aux quais pour les passagers (piétons) en provenance de Penthaz et subsidiairement de Penthaz.
- Assurer, durant l'ensemble des phases de chantier, un accès sécurisé et confortable pour l'ensemble des passagers sur l'ensemble du site de la gare de Cossonay-Penthaz. L'accès pour les PMR devant également être pris en compte.
- Proposer un nombre suffisant de places de parc P+Rail, dont des places handicapés à proximité immédiate du bâtiment voyageurs.

La parole est donnée aux Conseillers.

- M. Pierre Zurbrugg remercie M. Freiburghaus pour la restitution de la démarche participative. Le projet est ambitieux tant pour la démarche participative que pour les 8 classes à construire auxquelles s'ajoute aussi une salle de gym. M. Zurbrugg encourage la Municipalité à mettre en relation les deux bureaux d'architectes, l'un travaillant sur la démarche participative et l'autre sur le projet du collège afin que des synergies puissent être trouvées. M. Freiburghaus prend note de cette proposition.
- M. Gilles Michot demande à la Municipalité si les difficultés confidentielles annoncées au sein de la commune auront un impact sur le budget que nous allons voter ce soir. M. Freiburghaus pense que non, bien qu'il ne soit pas facile de répondre à ce jour. Cela ne remet pas en question les projets, donc l'essentiel du budget.
- Mme Patricia Magnenat a participé à la séance des CFF. Elle se dit déçue des réponses du chef de projet aux questions posées par les personnes présentes dans l'assemblée. Elle aurait aimé que ce Monsieur et son supérieur hiérarchique prennent note des remarques soulevées et montrent plus d'intérêt. Dans le cadre de l'enquête publique, Mme Magnenat demande à la municipalité si quelque chose a été entrepris pour avoir des w.c. handicapés et des places de parcs handicapés plus près de la gare.
M. Freiburghaus répond que le réaménagement de la gare est de la responsabilité unique des CFF et se fera en 2 phases. L'arrêt de train sera déplacé en direction de Lausanne avec création de passage au quai 2. C'est ceci qui faisait partie de l'enquête publique. À l'horizon 2025 – 2030, une deuxième phase aura lieu pour déplacer l'arrêt des trains en provenance de Lausanne.
Une réunion récente avec la DGMR a eu lieu pour mettre en place une étude élargie du périmètre de la gare pour l'ensemble du trafic, piéton, vélo, voiture, etc... Cette étude va débuter début 2020, le confort comme les w.c. à la gare en fera partie.
Les CFF n'envisagent pas de mettre des facilités dans les gares. Une évolution possible sur les bâtiments actuels (gare, bâtiment qui longe le canal) est en réflexion avec la volonté d'améliorer l'accès à la gare. Une séance avec le service du développement territorial a eu lieu pour parler d'un plan partiel d'affectation pour le site des anciens Grands-Moulins, propriété de FENACO avec une possible synergie avec la gare. Le site des jardins potagers est un site protégé par le pac Venoge. Cette parcelle ne pourra pas être utilisée comme souhaité. Un bureau d'ingénieur sera mandaté par la suite.

Il n'y a plus de question.

PV Conseil Communal séance du 9 décembre 2019

M. Didier Chapuis, municipal

Social

L'assemblée générale de l'ARASPE a eu lieu le 4 décembre dernier à Villars le Terroir. Un seul préavis, le budget 2020 qui a été accepté.

Personnel

Comme vous pouvez le constater, le poste d'huissier communal a trouvé preneur. C'est M. Manuel Do Carmo, collaborateur aux services extérieurs, qui a accepté de relever le défi. Nous l'en remercions chaleureusement. La sortie 2019 du personnel s'est déroulée en deux temps. La sortie culturelle le 2 août dernier avec le spectacle de la Fête des Vignerons et un repas à la Maison de Ville vendredi dernier. La municipalité tenait à passer ce moment convivial au restaurant du village en profitant encore de la présence et de la compétence de M. et Mme Hurel.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

M. Ischi revient sur l'intervention de M. Traini lors du dernier conseil concernant les subventions pour les routes. Il nous lit un article paru dans le journal 24 heures qui mentionne qu'uniquement 9,1 millions des 40 millions prévus initialement ont été engagés. Le crédit-cadre prévu de 2014 à 2020 sera maintenu jusqu'à épuisement des 40 millions.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Yves Jauner, Municipal

ASivenoge

La démolition de l'appentis, du kiosque et de l'annexe sur la parcelle communale a été effectuée par la commune. La mise à l'enquête de la construction est en cours jusqu'à mi-décembre. Les containers pour exercice des sapeurs-pompiers seront enlevés la semaine 50 ou 51.

Dès janvier 2020, le projet de construction des pavillons pour 4 classes pourra débuter afin d'être disponible pour la rentrée scolaire août 2020.

Information pour les délégués

Les prochaines assemblées pour l'ASICoPe sont le 26 mars 2020 à Senarclens et le 30 septembre à Lussery-Villars. Les prochaines assemblées pour l'ASIVenoge sont le 31 mars 2020 à Vuflens-La-Ville et le 30 septembre à Lussery-Villars.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Yvan Rochat, Municipal

Pas de communication.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentation
2. Préavis municipal n° 2019-36 relatif au budget 2020
3. Préavis municipal n° 2019-37 relatif aux réparations du terrain des courts de tennis
4. Nomination/Dissolution de Commissions
5. Propositions individuelles
6. Communications de la Présidente

L'ordre du jour sera suivi tel quel aucune remarque n'étant demandée.

1. Assermentation

M. Philippe Gacond nous est présenté par le groupe Socialistes Verts et Sympathisants en remplacement de Mme Sandrine Berthoud. M. Gacond prête serment devant l'assemblée et prend place dans les rangs du Conseil. Le Conseil compte maintenant 42 membres présents.

2. Préavis municipal n°2019-36 relatif au budget 2020

M. Bernard Morel nous lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte.

- **M. Rochat Yvan** relève que le rapport de la commission parle de divers travaux reportés dans la salle de gym. Ces travaux concernent en fait la salle du Verger (éclairage scène, buvette plafond et peinture, porte de garage dans la salle)
- **M. Yves Jauner** précise qu'à la page 3, point piscine des Chavannes, il est fait mention d'une subvention. Nous sommes membres de l'association, ce n'est donc pas une subvention, mais une participation due. M. Chevalier Nicolas relève qu'à la page 38 du budget on parle bien, au poste 570.365.30 d'une subvention.

PV Conseil Communal séance du 9 décembre 2019

- Mme Dolorès Antonino s'interroge sur l'introduction du rapport dans lequel on parle d'un prélèvement de CHF 400'000 au fonds de prévoyance. Comment est-ce possible puisque seul CHF 100'000 sont disponibles sur ce compte au 31.10.2019, ceci à la page 6 dans le récapitulatif du budget. M. Chapuis répond que ce montant de CHF 100'000 tient compte du prélèvement de CH 400'000.
- M. Pierre Zurbrugg relève que plusieurs services sont déficitaires et seront compensés avec prélèvements sur les fonds de réserve. Le service de l'eau est déficitaire d'environ CHF 100'000. La municipalité prévoit-elle d'adapter le prix de l'eau ? M. Ischi répond que non. Il y a suffisamment de réserves dans les comptes actuellement.
- M. Contesse Eloi aimerait revenir sur le poste de l'informatique. Le montant avait déjà étonné l'an passé. Il se demande si les autorités publiques ne sont pas prises pour des vaches à lait. Avec un budget déficitaire, M. Contesse estime qu'il est peu compréhensible de continuer sans prendre un peu de recul et continuer de financer ce poste ainsi.
- Mme Valérie Codina Cervellin demande un amendement des conclusions de ce préavis. La 4^e puce cite :
 - D'autoriser les prélèvements suivants dans la mesure où les comptes 2019 présenteraient un solde négatif :
La date des comptes est erronée en effet, il fallait lire :
 - D'autoriser les prélèvements suivants dans la mesure où les comptes 2020 présenteraient un solde négatif :

Mme la Présidente propose à l'assemblée de corriger cette date dans les conclusions du préavis. L'assemblée accepte les conclusions amendées à l'unanimité.

Il n'y a pas de question. La Présidente nous relit les conclusions amendées du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2019 – 36, entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'adopter le budget 2020 tel que présenté
- D'autoriser les prélèvements suivants pour équilibrer les financements spéciaux déficitaires :
 - Fonds affecté – Déchets (9.280.450) CHF 30'900.-
 - Fonds affecté – Épuration (9.280.460) CHF 114'850.-
 - Fonds affecté – Eau (9.280.810) CHF 103'550.-
- D'autoriser les prélèvements suivants sur les fonds affectés :
 - Fonds affecté – tourisme (9.282.160) CHF 30'000.-
 - Fonds affecté - distrib. Électricité (9.280.210) CHF 20'000.-
- D'autoriser les prélèvements suivants dans la mesure où les comptes 2020 présenteraient un solde négatif :
 - Administration générale (9.282.100) CHF 400'000.-
 - Fonds renouvellement/rénov. Bâtiments (9.282.350) CHF 100'000.-
 - Fonds réserve pour écoles, sports et jeunesse (9.282.500) CHF 51'000.-
 - Fonds réserve pour travaux futurs (9.282.430) CHF 57'000.-

Le préavis est accepté par 39 oui, 1 non et 1 abstention.

3. Préavis municipal n° 2019-37 relatif aux réparations du terrain des courts de tennis

M. Sébastien Borgeaud nous lit le rapport.

La commission chargée de l'étude de cet objet propose un amendement aux conclusions du préavis en ajoutant deux points aux conclusions de la Municipalité comme suit :

5. D'accorder un montant supplémentaire de CHF 50'000TTC dans l'hypothèse où l'enrobé bitumineux devrait être à refaire.
6. De prélever pour amortissement le montant net de CHF 50'000 sur le fonds de réserve du sport et jeunesse (9.282.500)

et d'accepter les conclusions de la Municipalité du préavis municipal n° 2019-37 telles que présentées.

La discussion est ouverte.

- M. Nicolas Bessi demande si le nouveau revêtement résistera à une nouvelle inondation (si elle devait se produire). M. Yvan RoCHAT répond que nous ne sommes pas à l'abri d'un tel événement. La maison Planzer, qui avait également été inondée, a réagi rapidement. Une digue a été construite en dessus de la station pompage pour parer à un éventuel débordement de la Venoge.

PV Conseil Communal séance du 9 décembre 2019

M. Traini Daniel affirme que la somme d'assurance ECA ayant été adaptée, si un éventuel problème devait se reproduire, les coûts de rénovation seraient, cette fois pris en charge par l'ECA.

Il n'y plus de question.

La Présidente nous relit les conclusions du rapport amendées :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réparation des courts de tennis;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 101'100.-- TTC pour la réalisation de ces travaux ;
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. De prélever pour amortissement le montant net (une fois déduite la participation de l'ECA), soit CHF 70'145 sur le fonds de réserve du sport et jeunesse (9.282.500).
5. D'accorder un montant supplémentaire de CHF 50'000 TTC dans l'hypothèse où l'enrobé bitumineux devrait être à refaire.
6. De prélever pour amortissement le montant net de CHF 50'000 TTC sur le fonds de réserve du sport et jeunesse (9.282.500)

Les conclusions du rapport de la commission sont votées et acceptées par 39 oui et 2 abstentions.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis amendées.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2019-37, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réparation des courts de tennis;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 101'100.-- TTC pour la réalisation de ces travaux ;
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. De prélever pour amortissement le montant net (une fois déduite la participation de l'ECA), soit CHF 70'145 sur le fonds de réserve du sport et jeunesse (9.282.500).
5. D'accorder un montant supplémentaire de CHF 50'000 TTC dans l'hypothèse où l'enrobé bitumineux devrait être à refaire.
6. De prélever pour amortissement le montant net de CHF 50'000 TTC sur le fonds de réserve du sport et jeunesse (9.282.500)

Le préavis est accepté par 40 oui et une abstention

M. Jauner remercie le Conseil d'avoir accepté ce préavis pour le sport et pour le tennis club.

4. Nomination/Dissolution de Commissions

Maison de Ville

Pour le GIP :

M. Borgeaud Sébastien
M. Turin Michel
Mme Magnenat Patricia

Pour le groupe Socialistes Vert et Sympathisant

Mme Samanta Cardaropoli
Mme Aurora de Sa
M. Philippe Gacon

Pour le groupe PLR

Mme Anne-Marie Dénéreaz

5. Propositions individuelles

- M. Bernard Morel s'étonne et regrette que les horaires de la patinoire aient été diminués. Cette décision a été prise par la municipalité dans le but de respecter le voisinage.
- Mme Esther Martinetti remercie la municipalité pour les décorations de Noël.
- Mme Esther Martinetti demande s'il est prévu de donner une formation à la population sur le défibrillateur installé devant le Verger. M. Yvan Rochat répond que le personnel communal sera formé. Il n'y a rien de prévu actuellement pour la population, M. Rochat propose une discussion avec les communes alentours éventuellement, mais rappelle que ceci à un coût. Mme Martinetti pense que cette formation ne devrait pas forcément être gratuite.

PV Conseil Communal séance du 9 décembre 2019

- M. Antonio Gatto revient sur le défibrillateur. Il y en a un sur le site du tennis avec une liste du personnel de chez Planzer formé pour son utilisation. Il propose de faire pareil avec celui du Verger. M. Rochat répond qu'il va regarder.
- M. Pierre Aubry informe qu'il existe une application sur laquelle les gens formés pour utiliser un défibrillateur peuvent s'inscrire. Ils sont alarmés en cas de besoin et peuvent répondre "présent" ou non selon leur localisation. L'application en question est : <https://fondation-first-responders.ch/fr/first-responders>
- Mme Patrizia Ponti demande un éclaircissement concernant la déchetterie à savoir si le carton et le papier pourront encore y être amenés. M. P.-A. Ischi répond qu'il n'y a pas de changement pour les citoyens. L'entreprise Valorsa ne traitera plus le papier et le carton sur son site. Les communes devront payer pour les faire évacuer.
- Mme Patricia Magnenat rend attentive la municipalité que les personnes touchées par la coupure d'eau du 3.12 ont été avisées que quelques heures avant l'arrêt (coupure de 10h00 à 16h00) avec un avis dans la boîte aux lettres. M. Ischi répond que généralement M. Duperret passe sonner chez les gens pour les avertir et qu'il dépose un avis si personne ne répond. Il prend note et en parlera avec M. Duperret.
- M. Daniel Rochat propose que les jetons de présence de ce dernier Conseil soient versés aux scouts de Penthalaz.
L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.
- M. Eric Joseph, en tant que délégué de la piscine de Cossonay, informe que le chantier a débuté et que la pose de la première pierre aura lieu en février 2020. La piscine de Cossonay coûtera CHF 4.35 par habitant pour l'année 2020
- M. Piéric Freiburghaus remercie, au nom de la Municipalité, le Conseil pour l'acceptation des deux préavis du jour spécialement pour le budget qu'il s'engage à gérer de manière très sérieuse.

6. Communications de la Présidente

Madame la Présidente relaie une information du greffe municipal concernant le traitement des indemnités du Conseil communal. Le montant reçu représente un gain intermédiaire qui doit, si vous êtes au chômage, être déclaré auprès de la caisse cantonale de chômage.

Dates à venir

- Élections et votations fédérales 9.2.2020 Rendez-vous 8h30
- 1.3.2020 2^e tour élections complémentaires
- 16.3.2020 préparation conseil
- 23.3.2020 conseil
- 8.6.2020 préparation conseil
- 15.6.2020 conseil

Le conseil est clos à 20h58

La Présidente

Valérie Codina Cervellin



La secrétaire

Sylvette Grandchamp